

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un du mois de mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

**N°47**

Date de Publication
<b>24 MAI 2019</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>24 MAI 2019</b>
Date de la convocation
<b>14 mai 2019</b>

**Présents :**

Mmes BERTRAND, FAURE-BRAC, GOBET, HATEMIAN, LABI, MATEO, MAZEROLLE, SAINT CLAIR, SIMONIAN, SOULAYROL.

MM. CAUNAC, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, MACHERAS DE MONTILLET, MALAKIAN, REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

**Pouvoirs :**

Mme BREZZO à M. SIEPPEN  
Mme DESBIEF à M. CHAIX  
Mme FOURETS à Mme MATEO  
Mme GAWLIK à M. CAUNAC  
M. LION à Mme SIMONIAN  
M. MORTELETTE à M. DENONFOUX

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

**Objet : Stages Sports Vacances et Sports Loisirs : Révision des tarifs et création de nouvelles prestations.**

A la demande de Madame le Maire, madame MATÉO expose à ses collègues que comme chaque année, il convient de réactualiser les tarifs des stages Sports Vacances organisés par la ville de Cassis.

**1/Stages Sports Vacances :**

Pour rappel, le principe de ces stages est le suivant :

- Horaires d'activité : de 09 h 00 à 12 h 00,
- Activités faisant appel à des prestataires associatifs locaux ou encadrés par du personnel municipal,
- Prise en charge par un animateur et transport, lorsque nécessaire.

Ces stages destinés en priorité aux cassidens, pourront, en cas de places restantes accueillir également des enfants de communes voisines pour obtenir un taux de remplissage maximum.

Les tarifs sont les suivants :

Activités	Tarifs	Tarifs extérieurs
Tennis	40,00 €	50,00 €
Equitation	40,00 €	75,00 €
Danse	40,00 €	50,00 €
Sports de combats	40,00 €	50,00 €
Sports collectifs	40,00 €	50,00 €
Sports de raquettes	40,00 €	50,00 €
Sports traditionnels	40,00 €	50,00 €
Hockey	40,00 €	50,00 €

Ce tarif est celui d'une semaine de 5 jours de cours. En cas de jour férié, le prix sera calculé au prorata du nombre de jours de stage.

Pour les familles nombreuses, le 3<sup>ème</sup> enfant et les suivants bénéficieront d'une remise de 10 %.

### **2/Stages Sports Loisirs (nouvelle activité) :**

Cette année la ville va également mettre en place des stages sports loisirs pour les enfants de 11 à 14 ans avec des activités sportives, ludiques et des animations culturelles.

Le principe de cette nouvelle prestation est le suivant :

- Horaires d'activité : de 14 h 00 à 17 h 00,
- Activités faisant appel à des prestataires et encadrés par du personnel municipal,
- Prise en charge par un animateur et transport, lorsque nécessaire.

Les tarifs sont les suivants :

Tarif	Tarif extérieur
60,00 €	75,00 €

Ce tarif est celui d'une semaine de 5 jours de cours. En cas de jour férié, le prix sera calculé au prorata du nombre de jours de stage.

### **3/Journée continue (sports vacances et sports loisirs (11/14 ans) ou multisports (7/10 ans) (nouveau service) :**

Pour les enfants inscrits en stage auprès de la direction des sports, à la fois le matin et l'après-midi, il sera proposé une garderie entre 12h et 14h au sein des locaux de l'Espace jeunes sous la responsabilité d'un animateur de la ville (pique-nique à fournir par les parents).

Les tarifs sont les suivants :

Sports vacances et multisports	Sports vacances et sports loisirs	Sports vacances et multiports ou loisirs : Tarif Extérieur
96 €	100 €	130 €

Ce tarif est celui d'une semaine de 5 jours de cours. En cas de jour férié, le prix sera calculé au prorata du nombre de jours de stage.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver les tarifs ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 21 mai 2019.

Le Maire,  
Danielle MILON

